

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_02-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER
MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_02-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

II – CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 ainsi que le tableau de composition,

Vu le courrier du 25 mars 2025 de Madame Marie-Anne SYLVESTRE,

Vu la lettre du 27 mars 2025 adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,

Par lettre du 25 mars 2025, Madame Marie-Anne SYLVESTRE a informé Monsieur le Maire de sa démission en tant que conseiller municipal de la ville de Beaulieu-sur-Mer.

Par courrier du 27 mars 2025 et dans le respect dispositions de l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a informé le représentant de l'Etat dans le département de cette démission.

Au titre des dispositions de l'article L270 du code électoral, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Les candidats venant sur la liste immédiatement après Madame Marie-Anne SYLVESTRE sont : Madame Véronique ACHACHE, Monsieur Jean-Paul GARCIA, Madame Isabelle PICARD, Monsieur Romain LACHANINETTE, Madame Andrée BERGER,

Considérant que ces personnes ont refusé, par courrier, de siéger au Conseil Municipal de la Commune.

Considérant que le suivant sur la liste est M. Julien PASQUINI qui a été informé en date du 3 avril 2025.

Considérant que M. Julien PASQUINI a accepté la mission de Conseiller Municipal en date du 8 avril 2025,

Considérant qu'il appartient à la présente Assemblée de prendre acte de ce changement et d'installer M. Julien PASQUINI dans ses fonctions de conseiller municipal.

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_02-DE
Reçu le 15/04/2025



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE de l'installation de M. Julien PASQUINI dans ses fonctions de conseiller municipal, suite à la démission Madame Marie-Anne SYLVESTRE,
- PROCEDE à la modification du tableau de composition du Conseil municipal, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_02-DE
Reçu le 15/04/2025

